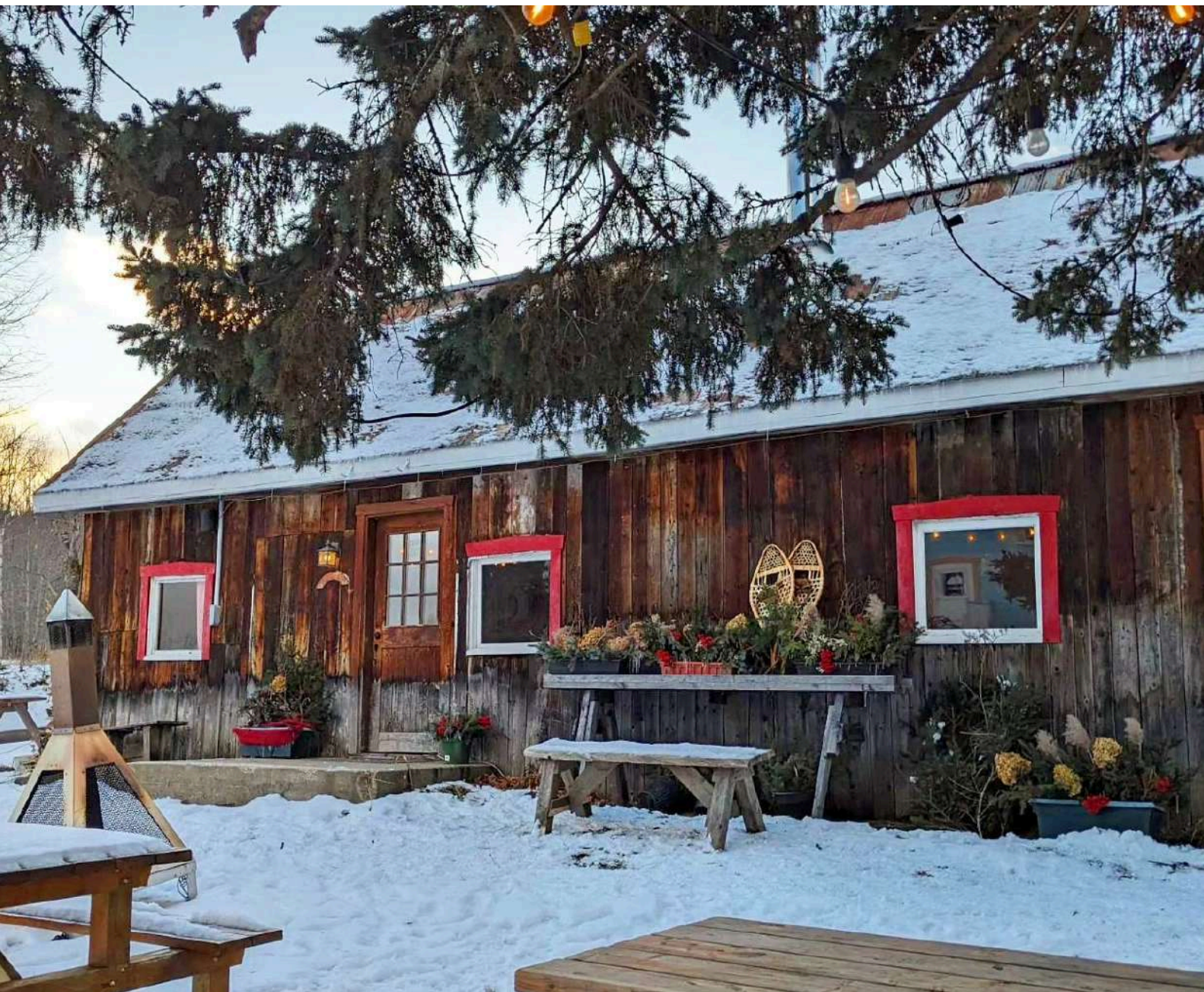


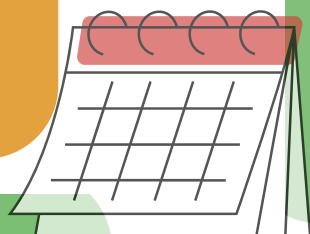


Infos communautaires	2
Infos - Incendie	14
Avis - Travaux publics	15
Infos - F.A.D.O.Q.	17
Événements	19
Conseil municipal	21
Urbanisme	23

À LA UNE

Calendrier 2026 de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François

- 13 janvier
- 10 février
- 10 mars
- 14 avril
- 12 mai
- 09 juin
- 14 juillet
- 18 août
- 08 septembre
- 13 octobre
- 10 novembre
- 08 décembre



HEURES D'OUVERTURE

Le centre d'entraînement est situé au sous-sol de l'École Saint-François (9 rue du Couvent).

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au vendredi : 6h à 7h45 et de 16h à 22h.
Samedi et dimanche : 6h à 22 h.

HORAIRE ESTIVAL (24 juin au 25 août)
Dimanche au samedi : 6h à 22h.

Calendrier 2026 des dates de tombée pour comité consultatif en urbanisme (CCU)

- | | |
|-----------|-------------|
| 9 janvier | 10 juillet |
| 6 février | 7 août |
| 6 mars | 7 septembre |
| 10 avril | 9 octobre |
| 8 mai | 6 novembre |
| 12 juin | 4 décembre |

Les documents seront analysés par les élus lors de la séance du conseil le mois suivant.

Location de salle

Pour effectuer une location, communiquez avec nous au info@petiteriviere.com ou par téléphone au 418-760-1050.

Numéro d'urgence lorsque les bureaux sont fermés:

418-760-1050
composez le 9



! Compte de taxes bientôt disponible

Date limite des versements:

- 17 mars 2026
- 15 avril
- 15 mai
- 16 juin
- 15 juillet
- 15 septembre

Horaire bibliothèque

Lundi: 18h à 19h30
Mercredi 18h à 19h30



BUDGET 2026

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François a approuvé, lors de la séance extraordinaire du 29 janvier 2025, un budget de fonctionnement équilibré de 9 889 388 \$ pour l'année 2026.

Évolution des revenus 2025 - 2026			
Tendances et variations clés entre 2025 et 2026			
Catégorie de revenus	2025	2026	Variation %
Taxes foncières	5 824 480 \$	6 355 808 \$	9%
Taxes de secteurs et spéciales	1 629 988 \$	1 616 052 \$	-1%
Matières ord. recyclage	589 283 \$	604 202 \$	2%
Gouvernements	745 660 \$	753 565 \$	1%
Autres revenus	525 819 \$	559 761 \$	6%
Total des revenus	9 315 230 \$	9 889 388 \$	6%

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2026

Catégorie de dépenses	2025	2026	Variation %
Administration générale	1 251 169 \$	1 336 438 \$	5%
Sécurité publique	872 256 \$	1 079 171 \$	23%
Voirie & déneigement	2 121 775 \$	2 183 215 \$	2%
Aqueduc & égout	458 717 \$	502 717 \$	9%
Matières ord. récupération	589 283 \$	620 027 \$	5%



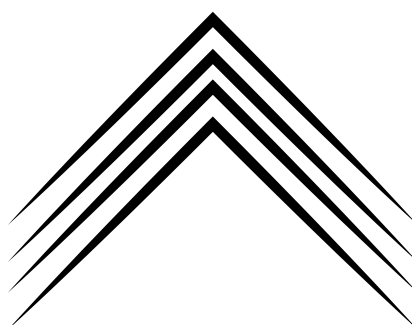
BUDGET

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2026

Catégorie de dépenses	2025	2026	Variation %
Santé et services sociaux	103 114 \$	104 805 \$	1%
Urbanisme et développement	705 446\$	722 541 \$	2%
Loisirs et culture	623 844 \$	737 767 \$	18%
Frais de financement	716 982 \$	771 449\$	7%
Investissement et immobilisations	1 872 644\$	1 831 258 \$	-2%

ÉVOLUTION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION

Catégorie d'immeuble	2025	2026
Taux résiduel (résidentiel)	0,5300 \$	0,5460 \$
Taux immeuble non-résidentiel	0,8250 \$	0,8450 \$
Taux immeuble industriel	0,8250 \$	0,8450 \$
Taux terrain vague desservi	1,0600 \$	1,0920 \$





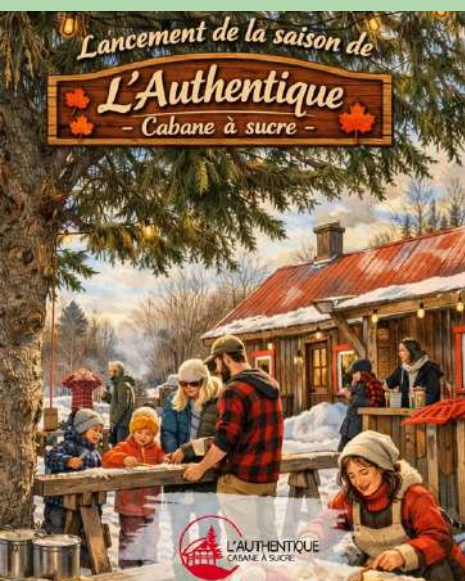
À LA UNE

Plan triennal d'immobilisation 2025-2026

Plan triennal d'immobilisations 2026-2028 : Résumé des investissements				
Répartition des investissements prévus sur trois ans, par service municipal. Ces montants représentent des engagements financiers majeurs pour l'avenir de notre communauté.				
Service	2026	2027	2028	Total
Administration	0 \$	1 800 000 \$	1 000 000 \$	2 800 000 \$
Travaux publics	610 000 \$	1 791 300 \$	750 000 \$	3 151 300 \$
Assainissement	315 000 \$	0 \$	0 \$	315 000 \$
Loisirs & culture	1 330 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	1 530 000 \$
Développement	0 \$	500 000 \$	5 000 000 \$	5 500 000 \$
Sécurité civile & incendie	50 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	450 000 \$
Total annuel	2 305 000 \$	4 391 300 \$	7 050 000 \$	13 746 300 \$



À LA UNE



La saison des sucres arrive à grands pas au Domaine à Liguori

La billetterie et les réservations sont ouvertes depuis maintenant une semaine et plusieurs dates commencent déjà à se remplir!

Pour celles et ceux qui s'y prennent à l'avance, nous offrons 10 % de réduction sur toute réservation effectuée en ligne avant le 28 février prochain en utilisant le code promo : Cabane2026.

Entrez simplement le code promotionnel dans l'espace prévu à cet effet au moment d'effectuer votre réservation et votre paiement en ligne.

Pour la billetterie en ligne c'est par ici: <https://reservotron.com/l-affluent?c=191766>

Note : Cette promotion exclut les réservations pour la période de Pâques, soit du 3 au 6 avril inclusivement.

Au plaisir de vous accueillir pour la saison des sucres!



INVITATION

Diner Reconnaissance des Bénévoles

Chers bénévoles, c'est VOUS les héros ! Pour vous remercier de votre incroyable générosité et de votre engagement, nous vous invitons à un diner spécial !

Date: 19 avril 2026

Heure: À partir de 11h00

Lieu: COOP l'Affluent

Ce diner est gratuit pour tous les bénévoles qui se sont impliqués auprès des divers comités formés dans les dernières années. C'est notre façon de vous dire merci, en toute simplicité et convivialité !

****Inscription obligatoire****

Par téléphone au 418.760.1050 poste 6106

Ou par courriel au msimard@petiteriviere.com

En mentionnant le comité dans lequel vous vous êtes impliqué.

Alors, enfiler votre plus beau sourire et rejoignez-nous pour un diner des sucres, rempli de rires et de reconnaissance.

À LA UNE



IMPORTANT HABITATION À PRIX MODIQUE!

Nous vous suggérons de faire votre rapport d'impôt le plus rapidement possible pour avoir les avis de cotisation 2025 du Québec, car c'est essentiel pour l'attribution des logements.

Vous devez envoyer vos informations par courriel au:
sarl@orhmrcc.ca

ou par la poste au:
**85, rue St-Jean-Baptiste
Bait-Saint-Paul (Qc) G3Z 1M5**

Pour toute question vous pouvez rejoindre Cynthia Desbiens au 418-435-2850 option 1.

ADMISSION ET INSCRIPTION DES ÉLÈVES

Année scolaire 2026-2027

PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

Dernière chance – Inscriptions scolaires

La période d'admission et d'inscription pour les élèves qui fréquenteront une école du Centre de services scolaire de Charlevoix se termine le 20 février prochain.

Important – Nouveauté cette année

Toutes les inscriptions se font uniquement en ligne, via Mozaïk – Portail Parents.

Cela concerne :

- les enfants qui entrent à la maternelle 4 ou 5 ans
- les nouveaux élèves
- les élèves déjà inscrits dans une école

Ne tardez pas. Consultez le site du Centre de services scolaire de Charlevoix pour connaître les étapes à suivre et compléter l'inscription à temps.



L'agence de sécurité S3-K9 patrouille sur le territoire de Petite-Rivière Saint-François toutes les fins de semaine, les vendredis et samedis de 21H00 à 3H00

Pour signaler un agissement non conforme au règlement 630 sur la qualité de vie :

COMPOSEZ LE 418.808.9566

INFO COMMUNAUTAIRE

ENSEMBLE, FAISONS GRANDIR NOTRE MUNICIPALITÉ !

Appel aux amoureux de la nature de Petite-Rivière-Saint-François. Le 24 mai 2026, notre municipalité célèbre la Journée nationale de l'arbre et des vivaces. Entre le fleuve et nos montagnes, notre environnement naturel est notre plus beau trésor. Aujourd'hui, nous vous invitons à passer à l'action pour le protéger et l'enrichir !

Pourquoi devenir bénévole pour cet événement ?

Parce que chaque arbre, arbuste ou vivace planté représente un héritage que nous laissons à nos enfants et un geste concret pour la santé de notre environnement local. Nous avons besoin de votre dynamisme pour faire de cette journée un succès collectif à la salle municipale.

Votre mission (au choix) :

- Accueil convivial des citoyens et partage d'informations.
- Soutien logistique pour la distribution gratuite des arbres, arbustes et vivaces.
- Animation et entraide pour renforcer les liens au sein de notre collectivité.

FAITES UNE DIFFÉRENCE POUR VOTRE MILIEU DE VIE !

Votre engagement est la clé de la réussite de cet événement. Merci de contribuer au rayonnement vert de Petite-Rivière-Saint-François.

Pour vous inscrire ou poser vos questions, contactez :

Robert Dugas (Coordonnateur des loisirs)

514 945-5016 | rdugas@petiteriviere.com



INFO COMMUNAUTAIRE



Desjardins soutient un projet inclusif à Petite-Rivière-Saint-François



La Caisse Desjardins de Charlevoix contribue pour 1 500 \$ au projet « Tissons des liens par le tissage », porté par le Regroupement des artistes et artisans de Petite-Rivière-Saint-François.

Cette contribution provient du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse et permet de couvrir une partie des frais d'acquisition du matériel nécessaire pour la réalisation.

« Le projet consiste à offrir une série d'activités autour du tissage traditionnel, incluant des ateliers théoriques gratuits pour la population locale et des cours particuliers accessibles à diverses clientèles, notamment les adolescents, les personnes à mobilité réduite et les nouveaux arrivants », explique la conseillère vie associative à la Caisse Desjardins de Charlevoix, Caroline Rossetti.

« Ce projet reflète pleinement les valeurs de Desjardins en favorisant l'engagement social, le développement culturel et l'inclusion », poursuit Mme Rossetti.

« Cette contribution et cet appui de Desjardins sont non négligeables et nous permettent d'avoir un réel impact sur les activités de tissage à Petite-Rivière-St-François », conclut Dominique Lord, présidente du Regroupement.

INFO COMMUNAUTAIRE



Date: 26 mars 2026 à 18h

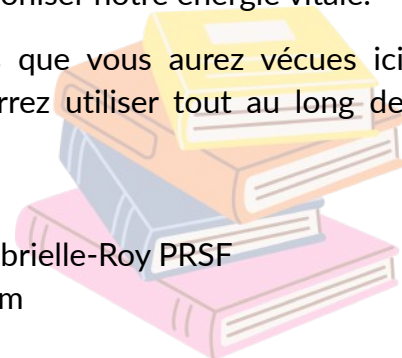
Goûter la vie avec simplicité: voyage vers soi avec la Polarité et L'Autopolarité

Dans cette conférence nous allons explorer ensemble deux des cinq volets énergétiques de la thérapie de la Polarité : l'énergie de la pensée, son fonctionnement, et comment elle colore notre regard et impacte notre énergie vitale. Dans un deuxième temps, nous allons expérimenter des mouvements simples d'Autopolarité pour harmoniser notre énergie vitale.

Les expériences et découvertes que vous aurez vécues ici seront des outils que vous pourrez utiliser tout au long de votre vie.

Vous devez réserver:

- Page Facebook Bibliothèque Gabrielle-Roy PRSF
- Courriel : biblioprfs@hotmail.com



SONDAGE

Aidez-nous à définir les priorités 2026-2029

Votre participation nous aidera à établir les priorités du Plan d'action en immigration 2026-2029 et à mettre en place des actions concrètes pour améliorer l'accueil, l'intégration et la pleine participation de toutes les personnes qui choisissent Charlevoix.

- 5 minutes
- Jusqu'au 1er mars 2026, 11 h 59
- Optionnel - Courez la chance de gagner 1 des 3 cartes-cadeaux de 50 \$

Participez ici :

<https://forms.gle/b8spQhBDdYSqxgfZA> ou rendez vous sur le site de la MRC de Charlevoix

*Seulement pour les résidents de la MRC de Charlevoix



SONDAGE
Plan d'action
en immigration



Participez au sondage sur l'accueil et l'inclusion des personnes immigrantes dans la MRC de Charlevoix



5 minutes



D'ici le 1^{er} mars 2026



Courez la chance de gagner
1 des 3 cartes-cadeaux de 50 \$



Aidez-nous à définir les priorités 2026-2029!

Avec la participation financière de :

Québec

mrccharlevoix.ca



INFO COMMUNAUTAIRE

Dès le
1^{er} janvier 2027

Nouvelle réglementation **TARIFICATION INCITATIVE** sur les déchets



Un seul bac par unité d'habitation sera collecté aux trois semaines.

Tout bac supplémentaire
devra être identifié par une
étiquette.



Un bac = ok



Bac supplémentaire



Pour obtenir une étiquette



Formulaire en ligne

mrccharlevoix.ca/tarification-incitative/



Téléphone

418 435-2639, poste 6012



Courriel

gmr@mrccharlevoix.ca



Date limite pour faire une demande d'étiquette
pour l'année 2027: 1^{er} juin 2026.

Étiquette gratuite - situation particulière

(résidence agricole, famille ou maison
intergénérationnelle de six occupants et plus,
maison d'accueil, garderie en milieu familial).

Sinon, des frais annuels s'appliquent.



FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'ÉTIQUETTE POUR BAC À ORDURES EN 2027



Servcice de raccompagnement scolaire

La Municipalité de Petite-Rivière Saint-François travaille actuellement à l'organisation du transport scolaire des élèves qui seront inscrits au service de garde après l'école pour l'année **2026-2027**.

Pour cette nouvelle année, il y aura des **frais de 450 \$** pour l'inscription **par enfant**. Ce montant est **forfaitaire, sans égard à la participation hebdomadaire**. Le tout vous sera facturé au début de l'année scolaire et devra être acquitté avant le premier jour du service. Dans la négative, l'enfant ne pourra monter dans le véhicule.

Afin de bien planifier les ressources, nous aimerions connaître les personnes intéressées à bénéficier du service de raccompagnement scolaire.

Veuillez noter que ce service ne remplace pas le transport scolaire offert par l'école (autobus) qui demeurera en place. Il ne fait que s'ajouter, si désiré, au transport par autobus.

Si votre enfant est inscrit au service de garde de l'école, que vous demeurez hors du périmètre urbain et que vous voulez bénéficier de transport scolaire après l'école, veuillez nous envoyer par courriel à gbouchard@petiteriviere.com votre intention en nous mentionnant les informations suivantes :

PRÉNOM ET NOM DE L'ENFANT
ADRESSE
PRÉNOM ET NOM D'UN PARENT
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
AGE DE L'ENFANT
DEGRÉ SCOLAIRE (2026-2027)
POIDS (en lbs)
TAILLE (en cm)
ADRESSE COURRIEL

Et ce, pour chacun des enfants de la maisonnée.

Vous avez **jusqu'au 27 février** pour nous faire part de vos intentions en envoyant les informations par courriel.

En attendant, la Municipalité souhaite une bonne fin d'année aux élèves !



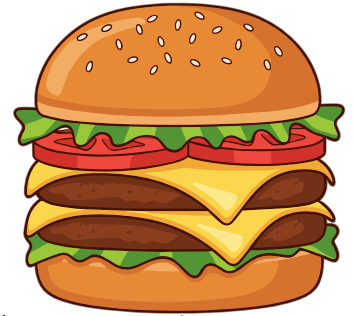
INFO COMMUNAUTAIRE

Appel de proposition pour la gestion du casse-croûte

La location (bail) sera pour une durée d'un (1) an, soit durant la saison estivale de l'année 2026 (Ouverture de l'eau, après le dégel) et renouvelable annuellement.

La Municipalité a à sa charge :

- La tonte de la pelouse entourant le casse-croûte et les aires environnantes.
- Vidange des poubelles.
- L'entretien régulier des toilettes publiques et blocs sanitaires.
- L'électricité des lieux.
- Les réparations et la maintenance de la structure du casse-croûte.



Le locataire sera également responsable des clés des toilettes et il devra entretenir l'espace terrain entourant le casse-croûte et les toilettes au niveau de la salubrité.

Le restaurant devra minimalement être ouvert cinq (5) jours semaine, pour les mois de juillet et août

L'ouverture doit se faire au minimum à 11 :00 et la fermeture à 20 :00 et le service offert au public devra être rapide et d'excellente qualité.

Pour information: ssimard@petiteriviere.com

ENSEMBLE FAISONS GRANDIR NOTRE MUNICIPALITE

Recherche de bénévoles

La municipalité est à la recherche de personnes motivées et passionnées pour animer et encadrer différentes activités auprès des jeunes de notre communauté.

🎯 Nous recherchons des bénévoles pour :

- 🏃♂️ Activités sportives (remise en forme, sports collectifs, marche, yoga, etc.)
- 🔍 Ateliers culinaires (cuisine du monde, pâtisserie, cuisine santé, etc.)
- 🎨 Autres activités : artistiques, culturelles, éducatives ou toute autre passion que vous souhaitez partager !

💡 Qui peut devenir bénévole ?

Toute personne enthousiaste, fiable et désireuse de partager ses compétences ou sa passion.
Aucune obligation d'être professionnel(le) : l'envie et la motivation comptent avant tout !

💖 Pourquoi nous rejoindre ?

- Contribuer positivement à la communauté
- Partager vos talents et découvrir ceux des autres
- Vivre une expérience enrichissante et humaine
- Faire partie d'une équipe dynamique et bienveillante

Pour vous inscrire ou posez vos questions, contactez :

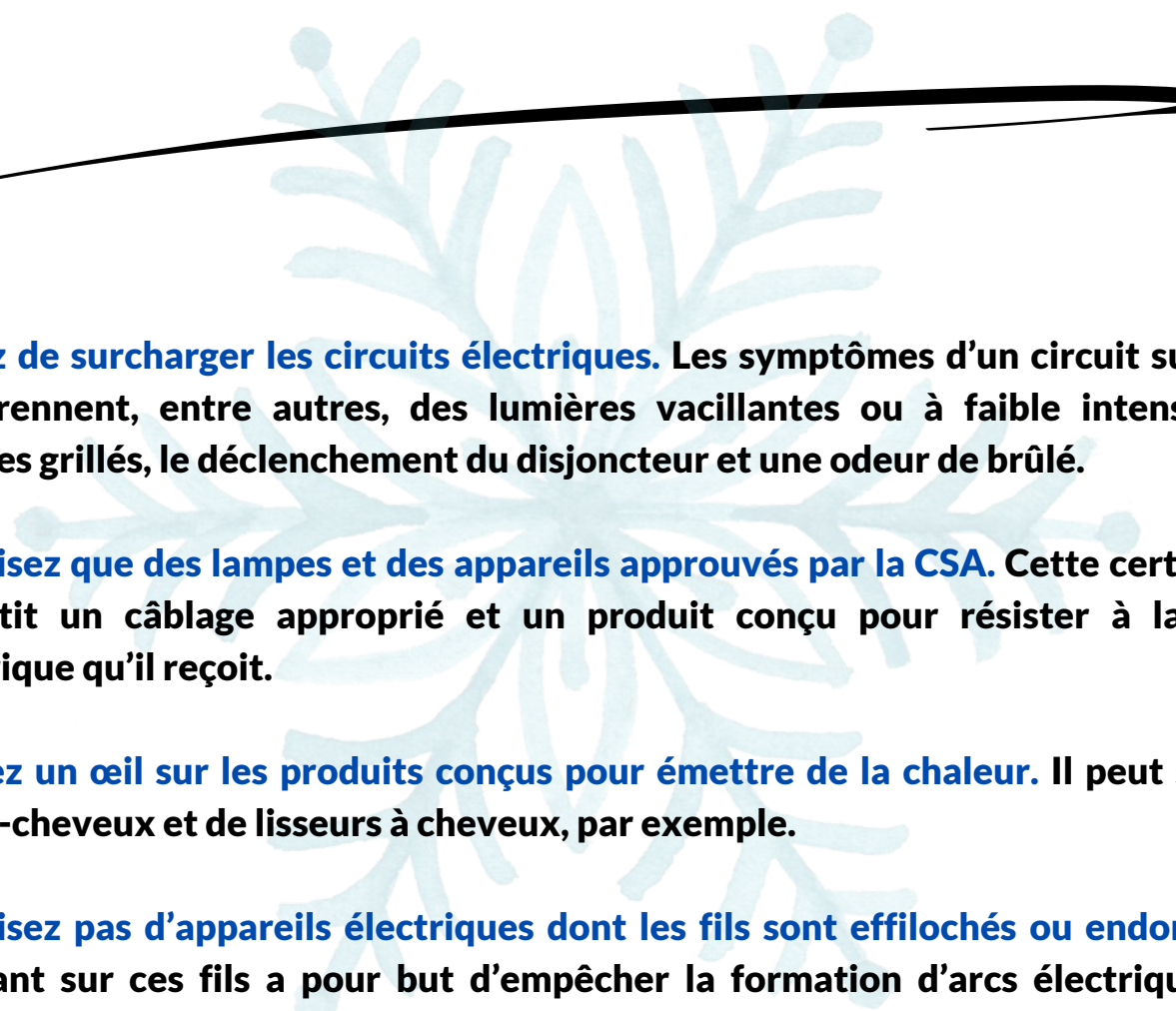
Robert Dugas, coordonnateur des loirirs

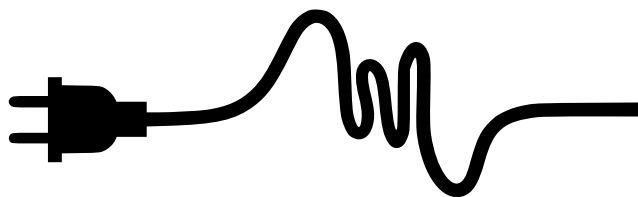
Téléphone: 514-945-5016

Courriel au rdugas@petiteriviere.com



Quelques petits conseil sur la prévention des incendies, de la part du service de protection des incendies de Petite-Rivière

- 
- **Évitez de surcharger les circuits électriques.** Les symptômes d'un circuit surchargé comprennent, entre autres, des lumières vacillantes ou à faible intensité, des fusibles grillés, le déclenchement du disjoncteur et une odeur de brûlé.
 - **N'utilisez que des lampes et des appareils approuvés par la CSA.** Cette certification garantit un câblage approprié et un produit conçu pour résister à la charge électrique qu'il reçoit.
 - **Gardez un œil sur les produits conçus pour émettre de la chaleur.** Il peut s'agir de sèche-cheveux et de lisseurs à cheveux, par exemple.
 - **N'utilisez pas d'appareils électriques dont les fils sont effilochés ou endommagés.** L'isolant sur ces fils a pour but d'empêcher la formation d'arcs électriques et la production de chaleur, deux éléments importants dans les incendies domestiques.



AVIS : TRAVAUX PUBLICS



CALENDRIER DE COLLECTE

PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

INCLUANT LE CHEMIN DE LA MARTINE, SECTEUR BAIE-SAINT-PAUL ET LA ROUTE 138
DU CROISEMENT DE LA MARTINE VERS PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS.

2026

JOURNÉES DE COLLECTE

ORDURES: MARDI
RÉCUPÉRATION: MERCREDI
COMPOST: JEUDI
COLLECTE REMISE AU JOUR OUVRABLE SUIVANT

COLLECTES SUR RÉSERVATION SEULEMENT:

Résidus verts, réservez avant
le 7 mai et le 29 octobre

Encombrants, réservez avant
le 28 mai et le 17 septembre

GUIDE DU TRI

Déchets

Les matières mélangées
et autres objets.

IMPORTANT Aucun résidu de
cuisine ne doit s'y retrouver.



Récupération

Contenants, emballages et
imprimés.

Compost

Les résidus de cuisine,
de jardin et le papier et
le carton souillé.

IMPORTANT Déposer les
matières en vrac dans le
bac ou dans des sacs en
papier brun.



JANVIER

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

FÉVRIER

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27

MARS

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

AVRIL

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

MAI

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

JUIN

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

JUILLET

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

AOÛT

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

OCTOBRE

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

NOVEMBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

MRC de Charlevoix

mrccharlevoix.ca • 418 435-2639, poste 6012 • gmr@mrccharlevoix.ca • MRC de Charlevoix



AVIS : TRAVAUX PUBLICS

La munitipalilté tient à vous rappeler quelques consignes concernant la cueillette de matières résiduelles.

Afin de maintenir un environnement propre, sécuritaire et fonctionnel pour l'ensemble de la communauté, il est essentiel que les bacs de vidange soient sortis seulement la veille de la collecte et retirés le jour même. Des bacs laissés trop tôt ou trop longtemps encombrant les trottoirs, nuisent à la visibilité, attirent les animaux et compliquent le travail des équipes. En période hivernale, ces impacts s'accroissent: les bacs compliquent les opérations de déneigement, risquent d'être ensevelis ou endommagés et augmentent les risques pour les piétons. Pour ces raisons, le non-respect du règlement peut entraîner l'émission d'un constat d'infraction.

CONTRAVENTIONS

Quiconque contrevient à l'une des dispositions de ce règlement commet une infraction est passible d'une amende minimale de 200 \$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimale de 400 \$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne morale.

En cas de récidive, les amendes minimales sont doublées.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Si une infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte.

Avis à tous:

À l'occasion, il peut arriver que la collecte des matières résiduelles soit retardée. Dans ce cas, vous pouvez laisser vos bacs au bord du chemin jusqu'à ce que la collecte soit effectuée. Dans cette situation, aucun avis ne vous sera envoyé.



Aux membres de la FADOQ, Nous vous souhaitons un joyeux anniversaire!

FÉVRIER

- 5 Steve Tremblay
- 11 Edith Bouchard
- 12 Romulad Racine
- 13 Louise Savard



MARS

- 5 André-Jean Desmeules
- 13 Marie Cardinal
- 13 Monique Cardinal
- 16 Léopold Bouchard
- 20 Marcel Simard
- 21 Gisèle Lavoie
- 26 Ida Bouchard
- 29 Georgianne Bluteau
- 31 Diane Murphy

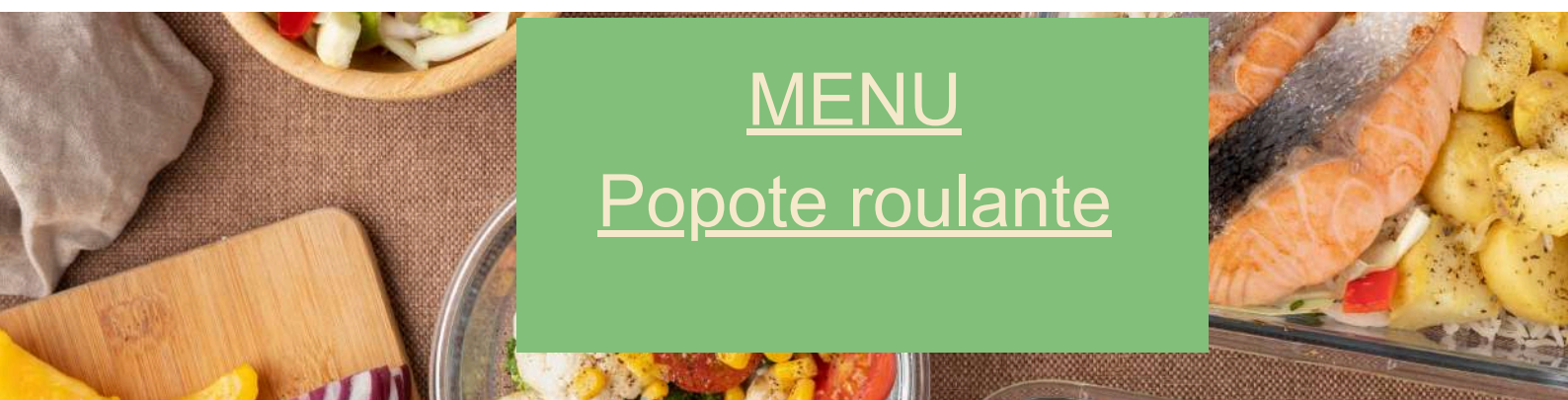


VIACTIVE

Tous les vendredis de
10:00 À 11:00
SALLE MUNICIPALE

La baseball poche tous les mercredis soirs à
18h30 au coût de 2 \$. Rendez-vous sur place!





MENU Popote roulante

FÉVRIER 2026

Mardi 17 février : Soupe aux légumes, linguines au jambon, pain croulé, salade et carré aux dattes.

Mardi 24 février : Soupe won ton, mets chinois, nouilles au porc, show mein et croustade aux pommes.

MARS 2026

Mardi 3 mars: Soupe poulet et nouilles, chili cornée, riz blanc et gâteau aux carottes.

Mardi 10 mars: Soupe aux gourganes, boulettes de steak haché avec sauce, patates rissolées et gâteau des anges.

Mardi 17 mars : Soupe à l'orge, saucisses, patates rondes, légumes et pouding au pain.

Mardi 24 mars : Soupe au chou, macaroni gratiné, pain croulé, salade et renversé à l'ananas.

Mardi 31 mars : Soupe aux pois, pâté au saumon, légumes et gâteau blanc.

REPAS COMPLET : Soupe, plat principal, accompagnement et dessert.



Service de repas préparés
pour la communauté

Menu sujet à changement sans
préavis. Pour information :
418.632.1049

ÉVÉNEMENTS

FÉVRIER 2026

www.calendrier.best

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						1
2 Yoga	3	4 Baseball poche	5	6 VIACTIVE	7	8
9 Yoga	10 Séance du conseil	11 Atelier artistes et artisans Baseball poche	12	13 VIACTIVE	14 Virée nordique	15
16 Yoga	17	18 Baseball poche	19	20 VIACTIVE	21	22
23 Yoga	24	25 Baseball poche	26	27 VIACTIVE	28	

MARS 2026

www.calendrier.best

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						1
2 Yoga	3	4 Baseball poche	5	6 VIACTIVE	7	8
9 Yoga	10 Séance du conseil	11 Baseball poche	12 Atelier regroupement artisans	13 VIACTIVE	14 Club culinaire	15
16 Yoga	17	18 Baseball poche	19	20 VIACTIVE	21	22
23 Yoga	24	25 Baseball poche	26	27 VIACTIVE	28	29
30 Yoga	31					

Pour tous les détails des activités > PETITERIVIERE.COM

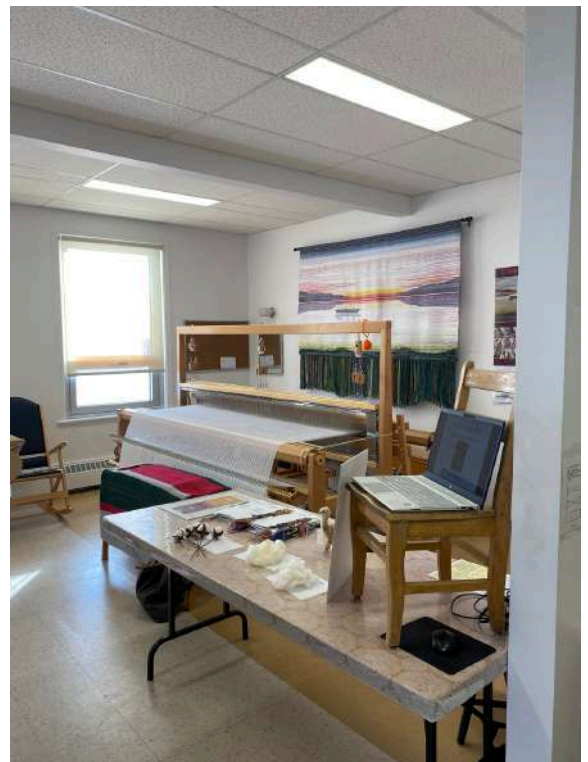
ÉVÉNEMENTS

Retour en image

Activité culinaire



Tissage



CONSEIL MUNICIPAL



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2026

L'essentiel des décisions de votre Conseil municipal pour la communauté:

Urbanisme et Aménagement du territoire

Le conseil a procédé à des ajustements réglementaires majeurs pour moderniser l'urbanisme local tout en respectant les spécificités de notre environnement et en répondant aux besoins évolutifs des citoyens et propriétaires.

1. Des règles de recul adaptées selon votre secteur

Deux règlements distincts modifient les normes d'implantation pour offrir plus de flexibilité aux propriétaires :

Zone de villégiature (F-16) – Règlement 770 :

- Visant à faciliter l'implantation sur des terrains commerciaux, ce règlement réduit les marges de recul pour les bâtiments principaux. La marge avant minimale passe de 15 m à 8 m, la marge arrière de 15 m à 4 m, et les marges latérales pour un bâtiment isolé passent de 10 m à 4 m

Zones urbaines (U) – Projet de règlement 771 :

- Ciblent les secteurs desservis par l'aqueduc et l'égout, ce règlement réduit la distance entre deux murs pleins (bâtiment accessoire) de 1,5 m à 0,6 m, permettant une meilleure optimisation de l'espace sur les lots plus restreints. À noter : la distance minimale pour un mur comportant une fenêtre ou une porte demeure fixée à 1,5 m.

2. Développement et régularisation du territoire

Nouvelle zone U-38 :

- Un projet de règlement (774) est en cours pour créer la zone U-38, autorisant les établissements de court séjour avec un maximum de 28 chambres pour l'ensemble de cette nouvelle zone, située dans le noyau villageois, afin de contrôler le développement touristique.

Déroptions acceptées :

- Le conseil a régularisé plusieurs dossiers, notamment le frontage d'un lot au chemin des Chutes pour permettre la construction d'une résidence secondaire. D'autres régularisations ont été approuvées sur la rue Principale (bâtiment accessoire, patio de piscine et abri pour véhicules) et au chemin des Goélettes (thermopompe).

Construction :

- Un permis a été octroyé pour une nouvelle résidence unifamiliale isolée de quatre chambres sur le chemin Jacques-Labrecque.

Environnement, Espaces verts et Plan climat

La municipalité s'engage dans une vision de développement durable et de protection de nos espaces naturels :

Accompagnement Éco-responsable :

- La municipalité a mandaté la firme ECOASIS DESIGN pour un service d'expert-conseil de 50 heures. Leur mandat est de nous accompagner dans les dossiers stratégiques du Plan climat et de l'aménagement éco-responsable.

CONSEIL MUNICIPAL



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2026 (SUITE)

Plan directeur des parcs :

- Un appel d'offres (demande de prix) est lancé auprès d'entreprises spécialisées en aménagement, urbanisme, paysage ou planification pour élaborer le futur Plan directeur des parcs et espaces verts. Ce plan servira de boussole pour nos futurs investissements récréatifs, incluant l'agrandissement du Parc des Riverains.

Étangs d'épuration :

- La firme Écho-Tech H₂O réalisera ce printemps la mesure réglementaire de l'accumulation des boues de nos étangs (requis tous les 3 ans), pour un montant forfaitaire maximal de 2 625 \$.

💰 Finances, Fiscalité et Transparence

Taxes foncières 2026 :

- Le règlement 772 a été adopté. Une légère hausse est prévue pour les immeubles non résidentiels, industriels, les terrains vagues desservis ainsi que le secteur résiduel. Le taux de voirie pour les terrains vacants passe à 200 \$.

Transparence démocratique :

- Pour faciliter l'accès à l'information et la participation citoyenne, le conseil instaure l'enregistrement vidéo officiel des séances publiques. Les vidéos seront disponibles sur le site de la municipalité pendant un mois. Un nouveau règlement de régie interne a également été adopté pour encadrer le déroulement des séances et les périodes de questions du public.

Subventions sollicitées :

- Près de 69 000 de dépenses approuvées pour le PAVL, de terrains de Pickleball (27 000 demandés au FRR volet 3).

👉 Vie communautaire et Ressources humaines

Soutien local :

- La municipalité est fière d'appuyer le programme Étude/Ski de l'école Saint-François (3 000 alloués) (p. 9). Un soutien financier de 15 000 \$ a aussi été accordé à la Coop de solidarité l'Affluent pour débiter le temps des sucres.

Événements sportifs majeurs :

- Le conseil a accordé une contribution financière de 1 500 \$ pour l'événement Québec Méga Trail 2026, dont une course de 80 km partira du quai de Petite-Rivière-Saint-François le 5 juillet 2026.

Casse-croûte du quai :

- Un appel de propositions public est lancé pour trouver un nouveau gestionnaire pour la saison estivale.

L'équipe municipale :

- Bienvenue à Mathieu Lachance, désormais confirmé comme journalier général. Nous recrutons également un stagiaire en urbanisme et des étudiants pour l'été 2026.

Mot du service de l'urbanisme

Bonjour,

Depuis l'automne 2025, le Conseil Municipal a modifié à trois (3) reprises son règlement de zonage #603.

Regardons ces modifications;

- Règlement #765

Le règlement #765 permet désormais aux résidents ayant un terrain d'une superficie de 10 000 m² (+/- 107 000 pi²) et plus de garder un maximum de 3 chevaux. La zone H-42 s'ajoute aux zones H-30, H-40, H-41 et H-43 où la garde d'un maximum, de 3 chevaux était déjà autorisée.

De plus, le règlement #765 permet aux résidents ayant une propriété dans les zones H-30, H-40, H-41, H-42 et H-43 d'une superficie supérieure à 20 000 m² (+/- 215 000 pi²) de garder jusqu'à un maximum de 6 chevaux. Ces modifications sont entrées en vigueur à la mi-janvier 2026.

- Règlement #770

Le règlement #770 est un projet de règlement qui est présentement en cours d'adoption. Cette modification du règlement de zonage #603 touche uniquement la zone F-16, soit le parc entrepreneurial de Petite-Rivière-Saint-François. Le projet de règlement #770 vise à réduire les marges de recul avant, arrière et latérales applicables à un bâtiment principal, en zone F-16.

Ce règlement a été adopté par les Élus du Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François, lors de la séance du 10 février dernier.

- Règlement #771

Le règlement #771 est un projet de règlement s'adressant aux propriétaires d'une résidence desservie par le réseau d'égout et d'aqueduc municipal. Ce projet de règlement a pour objet de réduire les marges de reculs latérales et arrière applicables aux bâtiments accessoires (remise, garage, pergolas et autres).

Avant l'adoption de ce projet de règlement, un bâtiment accessoire à l'habitation devait être implanté à un minimum de 1,5 m (+/- 5') des limites latérales et arrière d'un terrain. Une fois entré en vigueur, un bâtiment accessoire pourra être implanté à 0,6 m (+/- 2') des limites latérales et arrière d'un terrain desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout municipal. Pour les autres secteurs – secteurs non desservis par le réseau municipal d'aqueduc ET d'égout- la marge applicable reste à 1,5 m (+/- 5'); elle ne change pas.

Autrement, un bâtiment accessoire doit être distant (murs) d'au moins 2m de tout autre bâtiment accessoire, de 3 m de tout bâtiment principal et de toute piscine. Et ce, peu importe la zone où se trouve votre propriété. Si tout se passe bien, le projet de règlement #771 entrera en vigueur au printemps 2026

N'hésitez pas à communiquer avec nous, pour de plus amples informations à ce sujet.

Au plaisir d'échanger avec vous,
Votre service de l'urbanisme

**À Petite-Rivière,
on se respecte !**

CODE DE BONNE CONDUITE

En résidence permanente ou en location touristique



RESPECTEZ VOTRE VOISINAGE ET ÉVITEZ LE BRUIT DÉMESURÉ

Tout bruit excessif est interdit en tout temps. Soyez attentif à la tranquillité des résidents et autres visiteurs en évitant les nuisances sonores.



FEUX D'ARTIFICE INTERDITS

Les feux d'artifice ou pétards sont interdits en tout temps.



FEUX EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS

Soyez raisonnable dans les quantités de bois à brûler et utilisez un pare-étincelles. Prenez la peine d'éteindre efficacement et en profondeur votre feu extérieur.



DÉCHETS : PROPRETÉ DE L'ENVIRONNEMENT

En tout respect pour la nature et votre voisinage, les déchets doivent être déposés dans la poubelle.



RESPECTEZ LE CODE DE LA ROUTE

En voiture, ralentissez pour la sécurité des piétons et éviter de générer de la poussière sur les rues non-pavées. Stationnez dans les endroits prévus à cette fin.

MERCI
POUR VOTRE COOPÉRATION !



Apprenez-en plus et **adhérez au code**
en vous rendant au **petiteriviere.com**



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**